

DECRET N° 79/271 DU 30 MAI 1979
portant nomination de Monsieur MONKA Ernest
Ingénieur des Travaux Publics en qualité de
Directeur des Unités de Production de la Régie
Nationale des Travaux Publics

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur MONKA Ernest, Ingénieur des Travaux Publics est nommé Directeur des Unités de Production de la Régie Nationale des Travaux Publics (R.N.T.P.)

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 MAI 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Aménagement
du Territoire.

Benoît MOUNDELE-NGOULO

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-